



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE 2017

Information réglementée | Mai 2017



## AUGMENTATION DE CAPITAL - mise à jour 11 h 00

A NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX OU À L'INTERIEUR DES ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUT AUTRE ETAT OU JURIDICTION OÙ SA DIFFUSION SERAIT CONTRAIRE À LA LOI.

Un prospectus a été approuvé par la FSMA le 3 mai 2017. Le prospectus peut être obtenu, sans frais et sur simple demande, au +32 (0)3 641 97 00. Le prospectus est également disponible sur le site internet de *SIPEF* ([www.sipef.com](http://www.sipef.com)), sous certaines conditions (i.e. l'approbation d'un disclaimer). Le prospectus est disponible en anglais et en néerlandais, et un résumé a été préparé en français.

### Première étape de l'augmentation de capital réalisée avec succès avec 94,65% des Actions Nouvelles souscrites dans le cadre de l'offre – Lancement d'un placement privé accéléré de Scripts

*SIPEF* annonce que dans le cadre de son augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription de 88,9 millions d'euros, 94,65% des 1 627 588 nouvelles actions ordinaires (les Actions Nouvelles), soit 1 540 518 Actions Nouvelles, ont été souscrites au prix de 54,65 euros par Action Nouvelle (le Prix d'Emission) via l'exercice de droits préférentiels de souscription (les Droits Préférentiels de Souscription). Les Actions Nouvelles ont été offertes pour un ratio de 2 Actions Nouvelles pour 11 Droits Préférentiels de Souscription (le Ratio). Ackermans & van Haaren NV, Cabra NV et Gedei NV (le Groupe Bracht) ont souscrit pour un montant cumulé minimum de 33,5 millions d'euros conformément à leurs engagements de souscription.

Les Droits Préférentiels de Souscription étaient négociables sur le marché réglementé d'Euronext Brussels du 5 mai 2017 jusqu'au 19 mai 2017 inclus (la Période de Souscription des Droits). Sous réserve des restrictions figurant dans le Prospectus et conformément aux stipulations et restrictions des lois applicables en matière de valeurs mobilières, les détenteurs de Droits Préférentiels de Souscription pouvaient souscrire aux Actions Nouvelles au Prix d'Emission et en application du Ratio.

Les 478 885 Droits Préférentiels de Souscription qui n'ont pas été exercés à l'issue de la Période de Souscription des Droits seront automatiquement convertis en un nombre égal de Scripts. Les Scripts seront offerts uniquement à des investisseurs qualifiés dans l'EEE et en Suisse dans le cadre d'un placement privé exempté (le Placement Privé de Scripts). Le Placement Privé de Scripts aura lieu dès publication du présent communiqué de presse.

Les acheteurs de Scripts s'engagent irrévocablement à souscrire les Actions Nouvelles restant disponibles au Prix d'Emission et en application du Ratio.

Ackermans & van Haaren NV s'est engagé à souscrire, le cas échéant, les Actions Nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à l'issue de la Période de Souscription des Droits et du Placement Privé de Scripts, i.e. les Actions Nouvelles pour lesquelles les Droits Préférentiels de Souscription n'auraient pas été exercés durant la Période de Souscription des Droits et pour lesquelles les Scripts n'auraient pas été placés lors du Placement Privé de Scripts.

En contrepartie de cet engagement, Ackermans & van Haaren NV a reçu de SIPEF un droit de préemption à l'exclusion de toute tierce partie au Placement Privé de Scripts, lui permettant d'acheter autant de Scripts qu'Ackermans & van Haaren NV le voudra, ce au prix résultant de la construction du livre d'ordres du Placement Privé de Scripts.

Le produit de la vente des Scripts (le Produit des Scripts), le cas échéant, sera distribué proportionnellement entre tous les détenteurs des Droits Préférentiels de Souscription non exercés. Si le Produit des Scripts est inférieur à 0,01 euro par Script, le Produit des Scripts reviendra à SIPEF.

Les résultats du Placement Privé de Scripts seront annoncés par voie de communiqué de presse le 22 mai 2017 après la finalisation du Placement Privé de Scripts.

À la demande de SIPEF, la cotation des actions de SIPEF sur le marché réglementé d'Euronext Brussels a été suspendue en vue du Placement Privé de Scripts. La cotation reprendra une fois que les résultats du Placement Privé de Scripts auront été annoncés.

Le paiement du Prix d'Emission, le règlement de l'augmentation de capital, la cotation et le début de la négociation des Actions Nouvelles sur le marché réglementé Euronext Brussels sont prévus le ou aux alentours du 24 mai 2017.

BNP Paribas Fortis agit en tant que Seul Coordinateur Global et Seul Teneur de Livre. KBC Securities agit en tant que Chef de File Associé. Degroof Petercam, ING et Delen Private Bank agissent en tant que Co-Chefs de File Associés.

*Pour plus d'information :*

*Tout investissement en actions implique un degré de risque élevé. Un investisseur est exposé au risque de perdre tout ou partie de son investissement. Avant de prendre la décision d'investir, les investisseurs potentiels doivent lire attentivement le prospectus en son intégralité. Le prospectus contient une description de l'offre et des facteurs de risque. Le prospectus est disponible sur le site web de SIPEF ([www.sipef.com](http://www.sipef.com)). Le présent document est une publicité et non un prospectus. Toute décision d'acheter des valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans ce document doit se fonder uniquement sur les informations contenues dans le prospectus, en ce compris sa section "Facteurs de risque".*

*Ces matériels ne sont pas destinés à être distribués, directement ou indirectement, aux États-Unis. Ces matériels ne constituent pas, ni font partie de, une offre ou une sollicitation d'achat ou de souscription des titres aux États-Unis. Les titres mentionnés dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront enregistrés en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié, (le "Securities Act") et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis, sauf vertu d'une exemption aux exigences d'inscription du Securities Act. Il n'y aura pas d'offre publique de titres aux États-Unis.*

*Ce communiqué s'adresse uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) aux personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements relevant de l'Article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ("l'Order") et (iii) aux entités à richesse élevée et autres personnes auxquelles elle légalement peut être communiquée, relevant de l'Article 49(2) de l'Order (toutes ces personnes étant désignées collectivement comme des "Personnes Concernées"). Toute activité d'investissement liée au présent communiqué ne pourra être rendue disponible qu'à ou conclue avec des Personnes Concernées. Toute personne autre qu'une Personne Concernée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur ce document et les informations qu'il contient.*

*Ce communiqué ne peut être distribué dans un État membre de l'Espace Économique Européen, à l'exception de la Belgique, qui applique la Directive 2000/71/EC (cette Directive et ses mesures d'application dans un État membre, la "Directive prospectus") qu'aux personnes qui sont des investisseurs qualifiés au sens de la Directive prospectus dans l'État membre concerné, et aux autres personnes auxquelles ce document peut être distribué légalement, et toute personne qui n'est pas une Personne Concernée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur ce document et les informations qu'il contient.*

*Ce communiqué et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à être publiés, distribués ou divulgués aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud.*

*Certaines déclarations, croyances ou opinions du communiqué de presse sont des déclarations prospectives, et reflètent les attentes actuelles et les projections futures relatives à des événements futurs de la Société ou, le cas échéant, de ses administrateurs. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent un certain nombre de risques, d'incertitudes et de suppositions qui pourraient entraîner des résultats ou événements effectifs substantiellement différents de ceux exprimés de manière explicite ou implicite dans les déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et suppositions peuvent affecter de manière négative les résultats et effets financiers des plans et événements décrits dans le communiqué. Une multitude de facteurs, notamment, sans s'y limiter, des modifications intervenant en matière de prix du marché des produits et des produits de base, les risques de développement géopolitique et économique, les risques liés à la variabilité saisonnière des gains, les risques liés à l'industrie des plantations, tels que la qualité de l'ensemencement, peuvent avoir pour conséquence que les événements, performances ou résultats diffèrent de manière importante des développements anticipés. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse qui se basent sur des tendances ou des activités passées ne constituent pas des garanties que ces tendances ou activités se poursuivront à l'avenir. En conséquence, la Société rejette expressément toute obligation ou engagement de publier des mises à jour ou révisions des déclarations prospectives de ce communiqué de presse suite à une modification des prévisions ou à une modification des événements, des conditions, des suppositions ou des circonstances sur lesquelles ces déclarations prospectives sont basées. Ni la Société ni ses conseillers ou représentants, ni aucune de ses filiales, ni aucun cadre ou employé de ces personnes ne garantit que les hypothèses sous-jacentes à ces déclarations prospectives sont exemptes d'erreurs et aucun de ceux-ci n'accepte la moindre responsabilité en ce qui concerne l'exactitude future des déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse ou la survenance effective des événements prévus. Il ne faut pas placer une confiance induite dans les déclarations prospectives, qui ne concernent que la situation telle qu'elle se présente à la date de ce communiqué de presse.*

*La date de cotation sur Euronext Brussels peut être influencée par des éléments tels que les conditions de marché. Il n'existe aucune garantie que cette cotation aura lieu et vous ne devez pas fonder vos décisions financières sur les intentions de la Société quant à cette cotation à ce stade. La réalisation de l'acquisition des titres concernés par le présent communiqué peut exposer l'investisseur à un risque significatif de perte de l'intégralité du montant investi. Ce communiqué ne constitue pas une recommandation relative à l'offre. La valeur des actions peut baisser ou augmenter. Les investisseurs potentiels devraient consulter un conseiller professionnel en ce qui concerne l'adaptation de l'offre à la personne concernée.*

Schoten, 22 mai 2017

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

F. Van Hoydonck,  
administrateur délégué  
(mobile +32 478 92 92 82)

J. Nelis,  
chief financial officer

Tel.: +32 3 641 97 00  
Fax : +32 3 646 57 05

[finance@sipef.com](mailto:finance@sipef.com)  
[www.sipef.com](http://www.sipef.com)  
(section "investors")



SIPEF est une société agro-industrielle belge cotée sur Euronext Bruxelles. La société détient essentiellement des participations majoritaires dans des entreprises tropicales qu'elle gère et exploite. Le groupe est diversifié géographiquement et produit plusieurs matières premières de base, principalement de l'huile de palme. Les investissements sont généralement à long terme dans des pays en développement.